



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur et monsieur le conseiller Jean-François Hecq sont absents.

**2024-05-234**

### **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De suspendre la séance.

Adoptée

### **REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 20 h 20.

**2024-05-235**

### **ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par l'ajout du sujet 9.17 Mandat aux procureurs – 2100 à 2150, 2280 à 2330 et 2580 à 2630, rue des Francs-Bourgeois.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2024-05-236**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prolonger la période de questions.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)**

La période de questions des citoyens se poursuit.

**2024-05-237**

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
- 3810, RUE ALFRED-LALIBERTÉ - ZONES I-2 472 ET 1-1 470 - DOSSIER  
2401-DM-493**

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel situé au 3810, rue Alfred-Laliberté sur le lot 4 915 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans les zones I-2 472 et I-1 470.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'établir à quatre le nombre d'enseignes murales permis pour le bâtiment industriel situé au 3810, rue Alfred-Laliberté, représentant une dérogation d'une enseigne, soit 25 % supérieure au nombre maximal de trois enseignes prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1. la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement pour lequel on demande une dérogation, n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation, puisqu'une enseigne détachée pourrait être installée en remplacement de l'une des enseignes murales prévues;
3. la dérogation a un caractère mineur, car elle vise à résoudre des défis spécifiques liés à la visibilité et à l'orientation, sans compromettre de manière significative l'intégrité du site;
4. les travaux dérogatoires n'ont pas été réalisés à ce jour;

5. la dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. la dérogation n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. la dérogation n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
8. la dérogation n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;
9. la dérogation n'aurait pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2024-05-238**  
**PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 en modifiant la résolution 2024-04-218 par le remplacement du nom du parc « Parc Chavigny » par celui de « Parc de Chavigny » et en modifiant la résolution 2024-04-223 par le remplacement du titre du poste d'horticulteur de Tommy Robitaille par celui d'ouvrier agricole.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2024 tel que soumis.

Adoptée

**2024-05-239**  
**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-090 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-090 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification des zones I-1 320 et I-2 481 et leurs dispositions particulières.

Adoptée

**2024-05-240**  
**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-010 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-010 modifiant le règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la certification en matière de bâtiment durable.

Adoptée

**2024-05-241**  
**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-028 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-028 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-1 320.

Adoptée

**2024-05-242**  
**RÈGLEMENT RV-1355-2-16 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 9 avril 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1355-2-16 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait à la présence de chiens dans les parcs lors d'événements spéciaux.

Adoptée

**2024-05-243**  
**RÈGLEMENT RV-1751 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 9 avril 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1751 prévoyant l'établissement de plans et devis et l'acquisition de lampadaires et décrétant des travaux d'installation dans le stationnement du Centre de création et un emprunt à cette fin, au montant de 160 000 \$.

Adoptée

**2024-05-244**  
**RÈGLEMENT RV-1755 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 14 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), un Projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2024;

ATTENDU qu'aucun avis d'opposition ni commentaire écrit n'a été reçu suite à la publication d'un avis public à cet effet;

Attendu que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1755 sur les districts électoraux.

Adoptée

**2024-05-245**  
**RÈGLEMENT RV-1759 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 9 avril 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1759 abrogeant le Règlement RV-1476.

Adoptée

**2024-05-246**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Attendu la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité, du 8 au 11 avril 2024;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 8 au 11 avril 2024 sur le Règlement RV-1752 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de réfection du presbytère et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**2024-05-247**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Attendu la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité, du 22 au 25 avril 2024;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 22 au 25 avril 2024 sur les règlements suivants :

- Règlement RV-1753 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de mise aux normes du poste d'eau potable Curé-Boivin et décrétant un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1756 décrétant l'acquisition de lampadaires décoratifs et leur financement par emprunt;
- Règlement RV-1757 décrétant l'acquisition de matériaux pour le remplacement de la surface synthétique au parc Régional et un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1758 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2024 et leur financement par emprunt.

Adoptée

**2024-05-248**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ DE LA VILLE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier et remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier consolidé de l'exercice 2023, madame la mairesse présente le rapport financier et le rapport du vérificateur.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier par intérim de la Ville dépose le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception du dépôt du rapport financier consolidé du trésorier par intérim et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

De diffuser sur le territoire de la municipalité, dans le bulletin municipal Info Boisbriand et conformément à l'article 105.2. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), un sommaire des états financiers 2023.

Adoptée

**2024-05-249**

**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 15 mars au 11 avril 2024.

Adoptée

**2024-05-250**

**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - MARS 2024**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 montrant un total des activités de 5 735 654,43 \$.

Adoptée

**2024-05-251**

**RETOUR AU SURPLUS LIBRE DE MONTANTS NON UTILISÉS DU SURPLUS AFFECTÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De retourner au surplus libre accumulé la somme de 2 071 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour les soldes résiduels des projets suivants :

- Affectations au programme triennal 2022-2023-2024 : 1 696 000 \$
- Affectations au programme triennal 2023-2024-2025 : 375 000 \$

Adoptée

**2024-05-252**

**AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU que la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU qu'une partie de l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 provient du fait que les dépenses liées au service de collecte des matières résiduelles ont été moins élevées que les revenus perçus à cette fin;

ATTENDU que la Ville a créé, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le service de collecte des matières résiduelles, laquelle permet d'atténuer l'impact, sur les finances de la Ville, de variations importantes des dépenses relatives au service de collecte des matières résiduelles;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'affecter, à même le surplus libre accumulé, un montant de 300 000 \$ à la réserve financière pour le service de collecte des matières résiduelles.

Adoptée

**2024-05-253**

**AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU**

ATTENDU que la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU qu'une partie de l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 provient du fait que les dépenses liées au service de l'eau ont été moins élevées que les revenus perçus à cette fin;

ATTENDU que la Ville a créé, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le service de l'eau, laquelle permet d'atténuer l'impact, sur les finances de la Ville, de variations importantes des dépenses relatives au service de l'eau;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'affecter, à même l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier courant, un montant de 400 000 \$ à la réserve financière pour le service de l'eau.

Adoptée

#### **2024-05-254**

#### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-1731 PAR APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA TRAPPE D'ACCÈS AU POSTE DE POMPAGE LA VÉRENDRYE**

ATTENDU le Règlement RV-1731 décrétant des travaux de réaménagement de la trappe d'accès au poste de pompage La Vérendrye et leur financement par emprunt, en vigueur au 26 avril 2023;

ATTENDU l'emprunt de 142 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 avril 2023;

ATTENDU le dépassement du coût des travaux initialement prévu au devis estimatif des travaux;

ATTENDU la résolution 2023-04-192 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 4 avril 2023 autorisant l'appropriation au surplus libre d'une somme de 17 000 \$ afin de couvrir le dépassement du coût des travaux;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'augmenter de 17 000 \$ le montant prévu au Règlement RV-1731 pour la réalisation des travaux de réaménagement de la trappe d'accès au poste de pompage La Vérendrye, passant d'un total de 142 000 \$ à 159 000 \$.

De confirmer l'appropriation du montant de 17 000 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir cet excédent conformément à la résolution 2023-04-192 adoptée à la séance du conseil municipal du 4 avril 2023.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**2024-05-255**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-1736 PAR TRANSFERT BUDGÉTAIRE  
- ACQUISITION DE COMPTEURS INTELLIGENTS**

ATTENDU le Règlement RV-1736 décrétant l'acquisition de compteurs intelligents et un emprunt à cette fin, en vigueur au 10 mai 2023;

ATTENDU l'emprunt de 100 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 avril 2023;

ATTENDU le dépassement du coût initialement prévu au devis estimatif;

ATTENDU le transfert budgétaire de 7 500 \$ qui a été réalisé conformément au *Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires* afin que les crédits nécessaires soient disponibles pour l'acquisition de compteurs intelligents;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'augmenter de 7 500 \$ le montant prévu au Règlement RV-1736 pour l'acquisition de compteurs intelligents, passant d'un total de 100 000 \$ à 107 500 \$.

De confirmer le transfert budgétaire de 7 500 \$ réalisé conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires afin que les crédits nécessaires soient disponibles pour l'acquisition de compteurs intelligents.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**2024-05-256**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 22 MAI 2024, AU MONTANT DE  
7 912 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 912 000 \$ qui sera réalisé le 22 mai 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt</b>	<b>Pour un montant de</b>
RV-1609	122 100 \$
RV-1624	176 900 \$
RV-1337	425 900 \$
RV-1369	786 200 \$
RV-1419	2 050 200 \$
RV-1426	1 120 800 \$

RV-1432	305 100 \$
RV-1461	165 900 \$
RV-1523	191 400 \$
RV-1538	23 000 \$
RV-1539	181 400 \$
RV-1540	716 300 \$
RV-1543	16 800 \$
RV-1683	240 000 \$
RV-1709	300 000 \$
RV-1730	848 000 \$
RV-1731	142 000 \$
RV-1736	100 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1539, RV-1540, RV-1683, RV-1709, RV-1730, RV-1731 et RV-1736, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand avait le 21 mai 2024, un emprunt au montant de 5 983 000 \$, sur un emprunt original de 14 090 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1523, RV-1538, RV-1539, RV-1540 et RV-1543;

ATTENDU QUE, en date du 21 mai 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 mai 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1523, RV-1538, RV-1539, RV-1540 et RV-1543;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand avait le 13 mai 2024, un emprunt au montant de 299 000 \$, sur un emprunt original de 4 770 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1609 et RV-1624;

ATTENDU QUE, en date du 13 mai 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 mai 2024 inclus les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1609 et RV-1624;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 10421  
206 BOUL LABELLE  
STE THERESE, QC  
J7E 2X7

8. Que les obligations soient signées par le trésorier par intérim. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1539, RV-1540, RV-1683, RV-1709, RV-1730, RV-1731 et RV-1736 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 mai 2024, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1523, RV-1538, RV-1539, RV-1540 et RV-1543, soit prolongé de 1 jour.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 mai 2024, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1609 et RV-1624, soit prolongé de 9 jours.

Adoptée

**2024-05-257**  
**CONSEIL - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), monsieur Daniel Kaeser, maire suppléant à compter du 8 mai 2024 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**2024-05-258**  
**ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND – COMPLÉMENT À LA RÉOLUTION 2023-12-686 – CONTRAT 2022-1950**

ATTENDU la résolution 2023-12-686 consentant au renouvellement de la police d'assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand pour l'année 2024 - Contrat 2022-1950;

ATTENDU la clause 3.4 du contrat ayant trait aux modalités de paiements et prévoyant une fluctuation du coût mensuel des primes d'assurances collectives en fonction des adhésions, des départs et des salaires assurables;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De confirmer le renouvellement de la police d'assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand avec Beneva, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 conformément à la résolution 2023-12-686.

De consentir à l'ajustement du bon de commande selon le montant annuel prévu dans le rapport du cabinet de services financiers Mallette Actuaire inc. et à la fluctuation du coût mensuel des primes d'assurances collectives en fonction des adhésions, des départs et des salaires assurables.

Adoptée

**2024-05-259**  
**POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

Adopter la mise à jour de la politique santé, sécurité et mieux-être au travail préparée par le Service des ressources humaines, en vigueur au 7 mai 2024.

Adoptée

**2024-05-260**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'adopter la politique environnementale 2024-2034 préparée par le Service du génie ainsi que son plan d'action en développement durable.

Adoptée

**2024-05-261**

**SOUSSIONS ET APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - REMPLACEMENT MÉDIA POUR LE TRAITEMENT DES ODEURS À LA STATION D'ÉPURATION - CONTRAT 2024-2168**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le remplacement média pour le traitement des odeurs à la station d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Québeco inc. 451, rue Mercure Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H6	242 906,53 \$
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, bureau 3 Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2	458 101,79 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 30 avril 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 11 avril 2024.

D'accepter l'offre de Groupe Québeco inc. au montant de 242 906,53 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le remplacement média pour le traitement des odeurs à la station d'épuration – Contrat 2024-2168.

D'approprier à la réserve financière pour le service de l'eau la somme de 242 910 \$.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

**2024-05-262**

**OFFRE DE SERVICES - TRAVAUX DE SCHELEMENT DE FISSURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND - CONTRAT 2024-2173**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour des travaux de scellement de fissures sur le territoire de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 9 avril 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de l'entreprise Permaroute inc. au montant de 1,39 \$ du mètre linéaire, soit 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de scellement de fissures sur le territoire de la Ville de Boisbriand - Contrat 2024-2173.

L'octroi du contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appels d'offres.

Adoptée

**2024-05-263**

**LEVÉE DE CONDITION - ACQUISITION DE QUATRE VÉHICULES UTILITAIRES HYBRIDES NEUFS DE TYPE POLICE PACK - CONTRAT 2022-2004 - RÈGLEMENTS RV-1664 ET RV-1676**

ATTENDU le contrat 2022-2004 d'acquisition de quatre véhicules utilitaires hybrides neufs 2023 de type Police Pack, octroyé à Automobiles PM St-Jean inc. f.a.s.r.s. Joliette Ford Lincoln aux termes de la résolution 2023-02-065 pour un montant de 313 909,12 \$ toutes taxes incluses;

ATTENDU que le fabricant Ford Canada a éprouvé des difficultés d'approvisionnement pour ce type de véhicules au cours des années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU que le fabricant Ford Canada a reparti sa chaîne de production au début de l'année 2024 pour les véhicules Ford Explorer hybride 2025;

ATTENDU que la résolution 2023-02-065 précise que la livraison des véhicules doit répondre aux exigences des documents d'appels d'offres au prix soumissionné;

ATTENDU qu'en raison de l'augmentation des coûts de fabrication des véhicules et du fait que les véhicules livrés seront des modèles 2025, un montant supplémentaire devra être déboursé lors de la livraison des véhicules;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la levée de la condition ayant trait au prix des véhicules énoncé à la résolution 2023-02-065 octroyant le contrat d'acquisition de quatre véhicules utilitaires hybrides neufs 2023 de type Police Pack - Contrat 2022-2004 - Règlements RV-1664 et RV-1676.

D'autoriser le déboursement d'une somme supplémentaire d'un maximum de 27 159,23 \$ toutes taxes comprises afin d'honorer le contrat et de procéder à l'acquisition des quatre véhicules commandés en 2022.

Adoptée

**2024-05-264**  
**SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - CONTRAT**  
**2024-2175**

ATTENDU que le contrat 2024-2175 relatifs à des services professionnels pour la surveillance des travaux du réaménagement du chemin de la Côte Nord nécessite l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service du génie permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre du contrat 2024-2175 relatifs à des services professionnels pour la surveillance des travaux du réaménagement du chemin de la Côte Nord.

Adoptée

**2024-05-265**  
**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE**  
**PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) -**  
**UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE -**  
**REMPLACEMENT D'UN CONDUITE DE GAZ NATUREL - PONT VACHON**

ATTENDU que la société Énergir S.E.C. (Énergir) prévoit installer une nouvelle conduite en acier de 30 pouces et d'une longueur d'environ 1,5 km en forage sous la rivière des Mille-Îles au niveau de l'autoroute 13 entre Laval et Boisbriand;

ATTENDU que la conduite sera installée à l'est du pont Vachon dans le but de remplacer la conduite existante qui est suspendue au pont;

ATTENDU que des aires de travail temporaires sont requises afin d'assembler la conduite et de l'étendre avant de pouvoir la tirer et insérer dans le trou de forage sous la rivière des Mille Îles;

ATTENDU que les aires de travail sont situées sur des lots dans la zone agricole de la ville de Boisbriand alors leur utilisation aux fins visées doit être autorisée par la CPTAQ;

ATTENDU que la demande vise les lots 2 109 216, 2 109 217, 2 109 222, 2 109 849, 2 109 854, 2 109 885, 2 506 776 et 3 621 637 du cadastre du Québec;

ATTENDU que les aires de travail nécessiteront des superficies totalisant environ 33 000 m<sup>2</sup> réparties comme suit :

- environ 25 000 mètres carrés pour étendre et assembler la conduite, installer un réservoir d'eau et procéder au soudage des sections de la conduite avant de la tirer sous la rivière (aire #1);

- environ 8 000 mètres carrés pour souder la conduite, entreposer des matériaux, installer des roulottes de chantier et stationner des véhicules et travaux de construction (aire #2);

ATTENDU qu'il n'est pas possible pour l'instant de préciser l'emplacement exact des aires qui seront requises pendant les travaux et que pour cette raison des aires plus grandes (#1 et #2) ont été délimitées dans le rapport, à la figure 1, joint à la demande;

ATTENDU que la réalisation du projet doit répondre à des exigences techniques comme la courbure de la conduite qui doit être restreinte autant que possible pour éviter de provoquer un déplacement involontaire de la conduite. De plus, la présence de plusieurs pylônes dans l'emprise d'Hydro-Québec impose des contraintes pour positionner la conduite en construction;

ATTENDU que les terrains visés ne sont pas utilisés activement à des fins agricoles puisqu'ils ne sont pas cultivés ni exploités à des fins sylvicoles ou acéricoles;

ATTENDU que des mesures d'atténuation seront mises en place afin de permettre aux sols de retrouver leurs caractéristiques d'origine et ainsi préserver leurs potentiels et possibilités agricoles;

ATTENDU qu'il n'y aura aucune soustraction permanente de sols et que les aires temporaires ne toucheront aucune érablière au sens de la LPTAA;

ATTENDU la nature du projet, l'emplacement retenu et le caractère temporaire de l'utilisation projetée, les impacts négatifs sur le milieu agricole seront peu significatifs et limités à la durée des travaux. Ainsi, le projet n'aura aucun impact négatif permanent sur :

- les potentiels agricole et acéricole des superficies;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains adjacents et avoisinants;
- les distances séparatrices (établissements de production animale);
- l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol de la municipalité et de la région;

- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU que l'usage projeté est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU qu'il n'existe aucun espace approprié sur le territoire de la ville de Boisbriand et hors de la zone agricole pouvant satisfaire la présente demande étant donné son caractère spécifique;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver la demande d'autorisation conformément à la recommandation du Service des travaux publics, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation temporaire à des fins autres que l'agriculture des lots 2 109 216, 2 109 217, 2 109 222, 2 109 849, 2 109 854, 2 109 885, 2 506 776, 3 621 637 du cadastre du Québec, lesquels seront utilisés comme aires de travail temporaires dans le cadre du projet de construction et d'installation par Énergir d'une nouvelle conduite en forage sous la rivière des Mille-îles au niveau de l'autoroute 13, entre la Ville de Laval et de la Ville de Boisbriand.

De confirmer qu'aucun autre endroit sur le territoire de la ville n'est disponible ou approprié et hors de la zone agricole pour satisfaire à la demande du projet vu son caractère spécifique.

De confirmer que l'usage projeté est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

La décision du conseil d'approuver la demande d'autorisation tient compte du fait que les lots visés par la demande ne sont pas utilisés activement à des fins agricoles puisqu'ils ne sont pas cultivés ni exploités à des fins sylvicoles ou acéricoles.

Adoptée

**2024-05-266**

**SERVICES 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION UTILISANT LA SOLUTION DE TRAITEMENT DES APPELS HÉBERGÉE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC BELL CANADA**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec Bell Canada ayant trait à la fourniture de services 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergée pour une période de dix ans, renouvelable automatiquement par périodes successives de cinq ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-267**

**MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES VILLES DE LORRAINE ET SAINTE-THÉRÈSE**

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (ci-après le « Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et un organisme municipal, portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE conformément au Règlement, il est demandé aux organismes municipaux et à ÉEQ d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion d'ententes avec des MRC ou des regroupements de municipalités possédant une masse critique, afin d'optimiser le territoire de collecte, la main-d'œuvre et l'équipement;

ATTENDU QUE les villes de Sainte-Thérèse, de Boisbriand et de Lorraine (ci-après les « PARTIES ») souhaitent se regrouper pour réaliser un appel d'offres conjoint pour les services de collecte sélective et pour conclure une entente avec ÉEQ dans le cadre de l'application de la Loi;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a adopté la résolution 2023-11-603 le 7 novembre 2023 afin d'autoriser la ville de Sainte-Thérèse à négocier et à signer en son nom ledit projet d'entente-cadre avec ÉEQ;

ATTENDU QUE la Ville de Lorraine a adopté la résolution 2023-11-174 le 14 novembre 2023 afin d'autoriser la ville de Sainte-Thérèse à négocier et à signer en son nom ledit projet d'entente-cadre avec ÉEQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a adopté la résolution 2023-612 le 6 novembre 2023 afin de confirmer son intention d'agir à titre d'Organisme signataire pour coordonner ledit projet d'entente-cadre avec ÉEQ au nom des PARTIES;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a adopté la résolution 2024-66 le 5 février 2024 afin de confirmer l'acceptation dudit projet d'entente-cadre préliminaire avec ÉEQ au nom des PARTIES;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente intermunicipale concrétisant le groupement des Villes de Boisbriand, Lorraine et Sainte-Thérèse pour fins administratives et juridiques relativement à la conclusion d'une entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec visant à encadrer les services de collecte et de transport des

matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.

De mandater la Ville de Sainte-Thérèse comme organisme signataire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-268**

**CONVENTION DE GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE CRÉATION DE BOISBRIAND - SIGNATURE D'UN ADDENDA AVEC LE PETIT THÉÂTRE DU NORD**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'addenda à la convention de gestion des activités du Centre de création de Boisbriand avec Le Petit Théâtre du Nord relativement à un appui financier supplémentaire de la Ville pour la gestion des fumigènes lors des représentations théâtrales et pour le projet de plan de communication.

D'approprier à ces fins la somme de 99 555 \$ au surplus libre accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-269**

**UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL À DES FINS D'AGRICULTURE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC PHYTOPAYSAGE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec l'entreprise Phytopaysage ayant trait à l'utilisation d'une parcelle du lot 6 489 085 pour l'aménagement et l'opération d'une production de plantes indigènes et l'utilisation d'une parcelle du lot 6 489 086 pour l'entreposage du matériel de culture dans le bâtiment nommé « Archidrome », à compter de la date de signature de l'entente jusqu'au 1er décembre 2024, avec possibilité de renouvellement jusqu'au transfert de propriété du lot 6 489 085 à la Fiducie agricole de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-270**

**UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL À DES FINS D'AGRICULTURE -  
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES JARDINS BELAFLORE INC.**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec l'entreprise Les Jardins Belaflore inc. ayant trait à l'utilisation d'une parcelle du lot 6 489 085 pour l'aménagement et l'opération d'une ferme florale et l'utilisation d'une parcelle du lot 6 489 086 pour l'entreposage du matériel de culture dans le bâtiment nommé « Archidrome », à compter de la date de signature de l'entente jusqu'au 1er décembre 2024, avec possibilité de renouvellement jusqu'au transfert de propriété du lot 6 489 085 à la Fiducie agricole de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-271**

**PARTICIPATION AU RÉSEAU DE STATIONNEMENTS INCITATIFS DES  
LAURENTIDES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CONSEIL  
RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES**

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE LAURENTIDES) déploie un réseau de stationnements incitatifs visant à faciliter l'accès aux services de transport collectif existants et à mettre de l'avant le covoiturage en permettant aux automobilistes et aux cyclistes d'utiliser des modes de transport durables;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente de participation au réseau de stationnements incitatifs dans les Laurentides avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, en mettant à la disposition du réseau quatre espaces de stationnement situés dans les stationnements du Centre de création et du Centre récréatif.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-272**

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 qui s'appliquent à la Ville;

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de la programmation de travaux version n°2 révisée telle que soumise;
- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, de 2019 à 2024;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 telle que soumise comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles, à savoir :

Bilan

**Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024**

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	26 651
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	9 181 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	12 495 321 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>21 677 071 \$</b>

**Investissements prioritaires**

**Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	45 288 \$	45 288 \$
2021-2022	0 \$	32 528 \$	32 528 \$
2022-2023	0 \$	281 660 \$	281 660 \$
2023-2024	0 \$	2 263 635 \$	2 263 635 \$
2024-2025	708 650 \$	0 \$	708 650 \$
<b>Total</b>	<b>708 650 \$</b>	<b>2 623 111 \$</b>	<b>3 331 761 \$</b>

**Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

**Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	6 664 496 \$	6 664 496 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>6 664 496 \$</b>	<b>6 664 496 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	2 499 064 \$	2 499 064 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 499 064 \$</b>	<b>2 499 064 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	45 288 \$	45 288 \$
2021-2022	0 \$	2 531 592 \$	2 531 592 \$
2022-2023	0 \$	281 660 \$	281 660 \$
2023-2024	0 \$	8 928 131 \$	8 928 131 \$
2024-2025	708 650 \$	0 \$	708 650 \$
<b>Total</b>	<b>708 650 \$</b>	<b>11 786 671 \$</b>	<b>12 495 321 \$</b>

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	12 495 321 \$
Montant de la contribution gouvernementale	12 495 321 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Adoptée

**2024-05-273**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENT AU PARC FRANÇOIS-XAVIER-DION LE 6 JUIN 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la consommation de boissons alcoolisées lors de la tenue de la fête annuelle organisée par le Groupe St-Hubert pour le personnel de son usine, qui se tiendra au parc François-Xavier-Dion le 6 juin 2024, de 7 h à 19 h.

D'autoriser le Groupe St-Hubert à présenter une demande de permis de consommation de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre lors de la tenue de cet événement.

De remplacer la résolution 2024-03-152 par la présente résolution.

Adoptée

#### **2024-05-274**

#### **AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE – PIQUE-NIQUE DE LA RENTRÉE 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et dans le cadre du pique-nique de la rentrée qui se tiendra le 24 août 2024 au parc Derek-Aucoin, remis au lendemain en cas de pluie :

- le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site;
- le dépôt de matériaux sur la partie carrossable de la voie publique;
- la présence d'un camion alimentaire, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre, conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie;
- la vente de denrées alimentaires;
- la vente et la consommation de boissons alcoolisées.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de cet événement.

Adoptée

**2024-05-275**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PRÉSENCE D'UN CAMION ALIMENTAIRE LORS DU CARNAVAL DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU - 14 MAI 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire dans le cadre du carnaval organisé par l'école Jean-Jacques-Rousseau qui se tiendra le 14 mai 2024 sur le territoire de l'école ainsi qu'au parc Jean-Jacques-Rousseau.

Adoptée

**2024-05-276**

**MANDAT AU PROCUREUR - 2100 À 2150, 2280 À 2330 ET 2580 À 2630 RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

Mandater le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires à assurer la sécurité des personnes suivant les recommandations de l'expert à être déterminé et mandaté par le Service de sécurité incendie et ce, en ce qui concerne les immeubles situés aux 2100 à 2150, 2280 à 2330 et 2580 à 2630 rue des Francs-Bourgeois.

Adoptée

**2024-05-277**

**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MARS 2024**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2024 montrant un total mensuel de 3 336 464 \$ et un cumulatif annuel de 5 739 240 \$.

Adoptée

**2024-05-278**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 363, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2024 portant le numéro R-24-CU-4894, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment commercial situé au 363, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 235 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au document de simulation visuelle datée du 20 février 2024.

Adoptée

**2024-05-279**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 3737, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 448**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2024 portant le numéro R-24-CU-4893, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment industriel situé au 3737, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan d'architecture préparé par Benoit André Deschamps le 26 mars 2024.

Adoptée

**2024-05-280**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉFECTION DES MARQUISES - FAUBOURG COMMERCIAL BOISBRIAND - ZONES C-3 405 ET C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2024 portant le numéro R-24-CU-4892, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de réfection des marquises de bâtiments commerciaux suivants situés dans le Faubourg Boisbriand, dans les zones C-3 405 et C-3 406 et détaillé au document de préparation préparé par BC2 le 14 mars 2024 :

- bâtiment 1: 3100 à 3140, avenue des Grandes-Tourelles;
- bâtiment 2: 3200 à 3350, avenue des Grandes-Tourelles;
- bâtiment 3: 3400 à 3450, avenue des Grandes-Tourelles;
- bâtiment 4: 2800 à 2860, promenade Saint-Honoré et 3305 à 3335, avenue des Grandes-Tourelles;
- bâtiment 5: 2915 à 2965, promenade Saint-Antoine et 3365 à 3395, avenue des Grandes-Tourelles;
- bâtiment 6: 3460 à 3500, avenue des Grandes-Tourelles.

Adoptée

**2024-05-281**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - SPÉCIALITÉS LASSONDE - 3810, RUE ALFRED-LALIBERTÉ - ZONES I-2 472 ET I-1 470**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2024 portant le numéro R-24-CU-4891, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales de l'entreprise Spécialités Lassonde située au 3810, rue Alfred-Laliberté dans les zones I-2 472 et I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulations des enseignes préparés par Access Enseignes le 14 mars 2024.

Adoptée

**2024-05-282**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - NORTH AMERICAN - 2840, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2024 portant le numéro R-24-CU-4897, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale des bureaux administratifs de North American situés au 2840, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan de l'enseigne préparé par Enseignes Valois, daté du 21 mars 2024;
- simulation de l'enseigne préparée par Enseignes Valois, datée du 19 février 2024.

Adoptée

**2024-05-283**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - GARDERIE VALSE DES FLEURS - 377, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2024 portant le numéro R-24-CU-4896, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale de la garderie Valse des fleurs située au 377, chemin de la Grande-Côte dans la

zone C-2 239 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par LumiVert, datés du 5 mars 2024.

Adoptée

**2024-05-284**  
**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AVRIL 2024**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er avril au 30 avril 2024.

Adoptée

Madame la conseillère Lori Doucet quitte la salle des délibérations quelques secondes et reprend son siège à 21 h 21

Madame la mairesse Christine Beaudette déclare que par souci de transparence, elle ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption du prochain sujet à l'ordre du jour.

**2024-05-285**  
**STRUCTURE SALARIALE DES CADRES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour de la structure salariale du personnel cadre municipal, conformément aux recommandations du consultant externe Gallagher, le tout rétroactivement en date du 1er janvier 2024

D'approuver la mise à jour de la structure salariale du personnel cadre du Service de sécurité incendie, conformément aux recommandations du consultant externe Gallagher, le tout rétroactivement en date du 1er janvier 2024.

D'approuver l'ajustement salarial pour les cadres du Service de sécurité incendie, conformément aux recommandations du consultant externe Gallagher, le tout rétroactivement en date du 1er janvier 2023.

Pour ce qui concerne la gestion des salaires étoilés, les membres du conseil municipal accordent au personnel cadre visé une allocation sous forme d'un montant forfaitaire équivalent à la différence entre l'augmentation salariale ne dépassant pas le maximum de l'échelle salariale et le pourcentage de l'indexation des échelles.

De procéder à la mise à jour des Annexes A et B du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand lequel inclut les nouvelles structures salariales du personnel cadre.

Adoptée

**2024-05-286**  
**CONFIRMATION DE LA FONCTION D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE PRÉVUE  
À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De confirmer que madame Annie Chardola, directrice adjointe et trésorière adjointe au Service des finances remplit les fonctions d'assistante-trésorière prévues à l'article 106 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

**2024-05-287**  
**EMBAUCHE - RÉGISSEUR AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher madame Anne-Catherine Côté au poste cadre à temps complet de régisseur au Service des loisirs selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-288**  
**EMBAUCHE - OUVRIER AGRICOLE, PÉPINIÈRE AU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher monsieur Claude Labrecque au poste syndiqué auxiliaire à temps complet d'ouvrier agricole, pépinière au Service des travaux publics à compter du 20 mai 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

**2024-05-289**

**PERMANENCE - DIRECTRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De confirmer la permanence de madame Bianca Desrosiers au poste cadre à temps complet de directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

**2024-05-290**

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE ET SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 13 – SIGNATURE**

ATTENDU la lésion professionnelle dont a été victime le salarié visé par lettre d'entente numéro 13, soit l'événement d'origine survenu le 6 juillet 2017 (dossier #504053166), ainsi que l'aggravation subie en date du 29 novembre 2021 (dossier #511924557);

ATTENDU qu'il a été confirmé que la lésion professionnelle subie par ledit salarié a entraîné une atteinte permanente ainsi que des limitations fonctionnelles, dont celle de ne plus être en mesure d'effectuer des tâches de premier répondant (PR);

ATTENDU qu'une évaluation des possibilités professionnelles a été réalisée au sein des emplois disponibles à la Ville afin de maintenir le lien d'emploi dudit salarié;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 13 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand - SCFP 7104 ayant trait à l'octroi d'un poste de préposé à la bibliothèque à un salarié ayant subi une lésion professionnelle le rendant inapte à occuper son poste de pompier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-291**

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D’ENTENTE  
NUMÉRO 14 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 14 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la création d’un poste de chef d’équipe projets, entretien parcs et mobiliers urbains.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**2024-05-292**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PORTION DE LA  
RUE LA FAYETTE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’interdire le stationnement sur une portion de la rue La Fayette, à partir du numéro 3777 du côté sud-ouest sur une distance approximative de 25 mètres.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2024-05-293**

**SIGNALISATION - INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PORTION DE  
LA RUE PERRON**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’interdire le stationnement sur la rue Perron, à partir de la montée Sanche en direction ouest jusqu’au 4, rue Perron.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2024-05-294**

**SIGNALISATION - ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE JEAN-PAUL-  
LEMIEUX**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'instaurer un arrêt obligatoire sur la rue Jean-Paul-Lemieux, en direction ouest face au numéro 4553, rue Jean-Paul-Lemieux.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2024-05-295**

**SIGNALISATION - INSTALLATION DE QUATRE PLATEAUX DE RALENTISSEMENT ET RETRAIT DE QUATRE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'installation de quatre plateaux de ralentissement avec panneaux lumineux aux traverses piétonnières situées à proximité des numéros 1065, 1600, 2540 et 4550, rue des Francs-Bourgeois.

De retirer les panneaux d'arrêt obligatoire situés à proximité du numéro 1600, rue des Francs-Bourgeois, directions nord et sud, ainsi qu'à proximité du numéro 2540, rue des Francs-Bourgeois, directions est et ouest.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2024-05-296**

**SIGNALISATION - INSTALLATION D'UNE BALISE CENTRALE SUR L'AVENUE CONSTANT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'installation d'une balise centrale sur l'avenue Constant, face au numéro 583.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2024-05-297**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENT RÉSERVÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF ET AU PARC WILFRID-DION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De réserver des espaces de stationnement au Centre récréatif et au parc Wilfrid-Dion dans le cadre du projet Communauto.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2024-05-298**

**AIDE FINANCIÈRE 2024 - MAISON DES JEUNES SODARRID DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes SODARRID de Boisbriand au montant de 25 000 \$ pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2024-05-299**

**AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD - GALA MÉRITAS DU 30 MAI 2024**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'école secondaire Rive-Nord au montant de 250 \$ pour la remise d'une bourse au Gala Méritas des élèves de 3e, 4e et 5e secondaire qui se tiendra le 30 mai 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2024-05-300**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES ORGANISMES SPORTIFS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une subvention aux organismes sportifs locaux suivants pour soutenir l'offre de service pour la période automne-hiver 2023-2024 :

- Association de hockey mineur de Boisbriand/Sainte-Thérèse	21 875 \$
- Association du sport et du plein air de Saint-Eustache (pour Association de ringuette Saint-Eustache-Boisbriand)	2 340 \$
- Patinage des Mille-îles	12 000 \$

Adoptée

**2024-05-301**

**ADHÉSION 2024-2025 - CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (COBAMIL)**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De renouveler l'adhésion de la Ville au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 au coût de 300 \$ toutes taxes comprises.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée

**2024-05-302**

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de ce fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

**2024-05-303**

**APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA DÉMOGRAPHIE**

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

De demander au gouvernement fédéral de s'engager à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux

usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

De demander au gouvernement fédéral de réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

### **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2024-05-304**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De lever la séance à 21 h 50.

Adoptée